



reva

Renouvellement Villariès-Albi

NOTICE DE PRÉSENTATION

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVERTISSEMENT

Cette notice de présentation est fournie à titre informatif dans le but de faciliter la compréhension du public et **ne fait pas partie de la procédure réglementaire d'enquête publique.**

S O M M A I R E

GLOSSAIRES

GLOSSAIRE GÉNÉRAL / P.5

GLOSSAIRE TECHNIQUE / P.6

INTRODUCTION

Présentation de Teréga et du projet REVA / P.8

L'ENTREPRISE TERÉGA / P.10

LE PROJET OBJET DE LA CONCERTATION / P.11

LE PROJET REVA EN QUELQUES CHIFFRES / P.12

LE RÉSUMÉ DU TRACÉ / P.13

FINALITÉ ET ENJEUX DU PROJET / P.14

LA CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC / P.15

PARTIE 1

La réglementation applicable - Le dossier soumis à l'enquête publique / P.16

1.1 RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET / P.17

1.2 DOSSIER SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE / P.18

PARTIE 2

Renouveler le réseau : Pourquoi, où, quand, comment / P.19

- 2.1 COMMENT LE TRACÉ A-T-IL ÉTÉ IDENTIFIÉ / P.20
- 2.2 QUELLES SONT LES CONSIDÉRATIONS DE TERÉGA SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX ? / P.23
- 2.3 QUAND LE PROJET SERA-T-IL RÉALISÉ ? / P.25
- 2.4 QUELLES EN SERONT SES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES ? / P.26
- 2.5 COMMENT SE DÉROULERAIENT LES TRAVAUX ? / P.28

SOMMAIRE

DES PIÈCES CONSTITUANT LE DOSSIER SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE / P.31

PRÉSENTATION RÉSUMÉE

DES PIÈCES CONSTITUANT LE DACE / P.32

ANNEXES

Annexe 1 : Carte générale du tracé - DN 200

Annexe 2 : Carte générale du tracé - Branchements

GLOSSAIRE GÉNÉRAL

AEP	Alimentation en Eau Potable	MES	Matières En Suspension
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée	NGF	Nivellement Général de la France
AOP	Appellation d'Origine Protégée	PEHD	Polyéthylène Haute Densité
AGRESTE	Site du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation relatif à la statistique, l'évaluation et la prospective agricole	PLU	Plan Local d'Urbanisme
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	PPI	Plan Particulier d'Intervention
ARS	Agence Régionale de Santé	PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
BASIAS	Inventaire historique des Sites Industriels et Activités de Service	PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
BASOL	Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués	QMNA5	Débit d'étiage mensuel quinquennal
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières	RD	Route Départementale
BSS	Banque du Sous-Sol (BRGM)	RPG	Registre Parcellaire Graphique
CEN	Conservatoire d'Espaces Naturels	RTE	Réseau de Transport d'Électricité
CNPN	Conseil National de la Protection de la Nature	SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
DACE	Dossier d'Autorisation de Construire et d'Exploiter	SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
DCE	Directive Cadre sur l'Eau	SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs	SIEAG	Système d'Information sur l'Eaux du Bassin Adour-Garonne
DDT	Direction Départementale des Territoires	SIGES	Système d'Information pour le Gestion Des Eaux Souterraines
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	SIGORE	Système d'Information Géographique de l'Observatoire Régional de l'Environnement
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale	SRA	Service Régional de l'Archéologie
ERP	Établissement Recevant du Public	SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
FEED	"Front End Engineering Design" (Pré-études de détail)	SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique
FHD	Forage Horizontal Dirigé	SUP	Servitudes d'Utilité Publique
FSD	Formulaire Standard de Données (Natura 2000)	TN	Terrain Naturel
GRDF	Gaz Réseau Distribution France	TSCE	Traversée Sous Cours d'Eau
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	TSOA	Traversées Spéciales sur Ouvrages ou à l'Air libre.
IGN	Institut National de l'Information Géographique et Forestière	ZICO	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
INAO	Institut National de l'Origine et de la qualité	ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
INSEE	INSEE Institut National de la Statistique et des Études Économiques	ZPS	Zone de Protection Spéciale (Natura 2000 – Directive Oiseaux)
MRAE	Missions Régionales d'Autorité Environnementale	ZRE	Zone de Répartition des Eaux
		ZSC	Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000 – Directive Habitat)

GLOSSAIRE TECHNIQUE

Accident	Événement non désiré qui entraîne des dommages vis-à-vis des personnes, des biens ou de l'environnement et de l'entreprise en général.
AFPS	Association Française du génie parasismique.
ATEX	Atmosphère Explosive.
Bande d'étude	Pour les canalisations de transport, la bande d'étude correspond à une bande de terrain axée sur la canalisation, définie par un seuil d'effets redoutés et à l'intérieur de laquelle est effectuée l'étude des points singuliers dans l'étude de sécurité.
Bande de servitude	Bande de terrain instituée par conventions de servitude signées préalablement avec les propriétaires, située de part et d'autre de la canalisation à l'intérieur de laquelle des mesures conservatoires visant à assurer l'exploitation et la sécurité de l'ouvrage sont respectées.
Bar	Unité de pression : l'ensemble des pressions exprimées dans le texte est en bar relatif.
CETMEF	Centre d'Etudes Techniques Maritimes Et Fluviales.
Canalisation de transport	Une canalisation de transport comprend une ou plusieurs conduites ou sections de conduites implantées à l'extérieur des installations ou établissements qu'elles relient, ainsi que, lorsqu'elles existent et contribuent au fonctionnement de la canalisation, les installations annexes telles que les postes de livraison ou de sectionnement.
Danger	Propriété intrinsèque à une substance, à un système technique, à une disposition, ... de nature à entraîner un dommage sur un "élément vulnérable" (personne, bien ou environnement).
DICT	Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux.
DN	Diamètre Nominal.
DT	Demande de Travaux.
EDTG	Etude de Dangers du réseau de Transport de gaz Générique.
EGIG	European Gaz pipeline Incident data Group : groupe constitué de 17 compagnies gazières européennes, dont TEREGA, qui mettent en commun leurs incidents en vue de réaliser une base européenne d'accident sur canalisations de transport de gaz naturel.
Effets domino	Action d'un phénomène accidentel affectant une ou plusieurs installations d'un établissement qui pourrait déclencher un phénomène accidentel sur une installation ou un établissement voisin, conduisant à une aggravation générale des conséquences.
EI	Événement Initiateur : cause directe d'une perte de confinement de la canalisation de transport de gaz.
ELS	Effets Létaux Significatifs : zone des dangers très graves pour la vie humaine.
Etude déterministe	Modélisation des conséquences d'un scénario d'accident dont le but est de définir des zones d'effets.
Etude des points singuliers	Elle consiste à identifier les points singuliers présents dans la bande d'étude et à proposer le cas échéant des mesures de réduction du risque, par exemple : <ul style="list-style-type: none">• modification du tracé• renforcement de la signalisation• augmentation de la profondeur d'enfouissement• renforcement de la surveillance• renforcement de la protection mécanique (augmentation de l'épaisseur, protection par dalle ou gaine, ...)

GLOSSAIRE TECHNIQUE

GESIP	GESIP Groupe d'Etude de Sécurité des Industries Pétrolières et Chimiques.
GNV	Gaz naturel véhicule
HAZID	« Hazard Identification Study » : Analyse d'identification des dangers.
HT	Haute Tension (> 1 000 V en courant alternatif).
HTA	Haute Tension A ($1\ 000 \leq$ tension nominale < 50 000).
HTB	Haute Tension B (tension nominale \geq 50 000).
IGH	Immeuble de Grande Hauteur.
INB	Installation Nucléaire de Base.
INERIS	Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques.
IRE	Effets Irréversibles : zone des dangers significatifs pour la vie humaine.
LIE	Limite Inférieure d'Explosivité.
LSE	Limite Supérieure d'Explosivité.
Mesures compensatoires	Des aménagements, des dispositions de construction ou de pose, des mesures d'exploitation et d'informations spécifiques destinées à diminuer le risque d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement.
PCS	Pouvoir Calorifique Supérieur.
PEL	Premiers Effets Létaux : zone des dangers graves pour la vie humaine.
Phénomène dangereux d'accident	Enchaînement d'événements choisis parmi différents phénomènes physiques susceptibles de se produire compte tenu de la nature de la brèche dans la canalisation, du fluide et de ses conditions de transport et de l'environnement avoisinant.
Phénomène dangereux de référence	Phénomène dangereux d'accident établi à partir du choix d'une brèche de référence et d'un enchaînement de conséquences possibles.
Points singuliers	Il s'agit des emplacements situés dans la bande d'étude qui présentent un risque accru du fait de l'augmentation : <ul style="list-style-type: none">• de la gravité des conséquences d'un accident (urbanisation, voies de communication, installations classées, ...)• de la probabilité d'occurrence d'un accident (croisements de réseaux, zones constructibles, ...)
PS	Poste de sectionnement
PL	Poste de livraison
Risque	Grandeur à deux dimensions associée à une phase précise de l'activité de l'ouvrage de transport étudié et caractérisant un événement non souhaité par sa probabilité d'occurrence et ses conséquences.
Scénario plausible	Scénario de référence d'un accident dont l'occurrence est suffisamment significative en un point donné de la canalisation pour justifier une étude spécifique.
Zone d'effets	Les effets calculés des phénomènes dangereux de référence sont traduits en distance par rapport à la canalisation à partir des seuils d'effets des phénomènes dangereux redoutés définis par la réglementation.

INTRODUCTION

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE
RENOUVELLEMENT
DU RÉSEAU GAZIER

RÉGIONAL ENTRE
VILLARIES ET ALBI

L'enquête publique sur le projet de renouvellement du réseau gazier entre Villariès (31) et Albi (81) se déroule du 11 octobre au 12 novembre 2024. Ce dossier a été conçu afin de vous permettre de prendre connaissance du projet ainsi que des modalités de participation qui vous sont proposées. Toutes vos questions, remarques, avis, propositions... sont les bienvenus et contribueront à l'amélioration d'un projet utile et adapté au territoire dans lequel il doit s'inscrire.

L'ENTREPRISE TERÉGA

Teréga est présent depuis plus de 75 ans dans le grand sud-ouest

Implantée dans 15 départements du Sud-ouest, Teréga occupe une position stratégique dans le transport et le stockage du gaz en France et en Europe. Son réseau connecte producteurs et consommateurs d'énergies en leur garantissant une sécurité d'approvisionnement maximale.



Teréga en quelques chiffres...

+ de **5100** km

de canalisation de gaz

26,9%

des capacités
françaises de stockage
de gaz

22,5%

du volume de gaz
français dans le réseau
Teréga

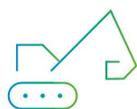
Les missions de Teréga

Acteur des territoires

Teréga a une mission de service public, présent sur toute la durée de vie de l'ouvrage en tant que :



concepteur



constructeur



exploitant

Accélérateur de la transition énergétique

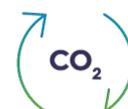
Teréga a pour ambition de poursuivre et favoriser l'intégration de gaz renouvelables.



L'hydrogène



Le méthane
de synthèse



Le captage de
CO2



Les biogaz et gaz naturel véhicule

LE PROJET OBJET DE LA CONCERTATION



LE PROJET REVA EN QUELQUES CHIFFRES

Le projet **REVA** vise à renouveler, afin de veiller à la sécurité et au maintien de notre réseau de transport de gaz, une canalisation de transport de gaz en DN200 mise en service en 1974 entre Villariès (31) et Albi (81).

Le projet comprend

71,2 km

de canalisation en
DN 200 acier

3,3 km

de branchements en
DN 100, DN 80 ou DN 50
acier

permettant de continuer à alimenter les postes de livraisons existants et la station GNV existante de Saint-Sulpice.

10

**construction de postes
de sectionnement**

PS Gémil

PS Saint Sulpice Départ
Branchement PL GRDF Saint
Sulpice

PS Saint Sulpice

PS Giroussens Départ
Branchement PL GRDF
Giroussens

PS Montans

PS Técou

PS Marssac

PS Terssac Départ
Branchement PL Société
Etex

PS Albi Sainte Carême

PS Albi Nord

1

**modification de poste
de sectionnement
existant**

PS de Villariès au départ de
la nouvelle canalisation

1

**construction de poste
de livraison**

PL Albi Nord

6

raccordements

d'ouvrages existants aux
nouveaux ouvrages

L'antenne DN50/80 de Sud
Graphie Saint Sulpice

L'antenne DN80 de Energies
Services Lavour

L'antenne DN200 de
Graulhet

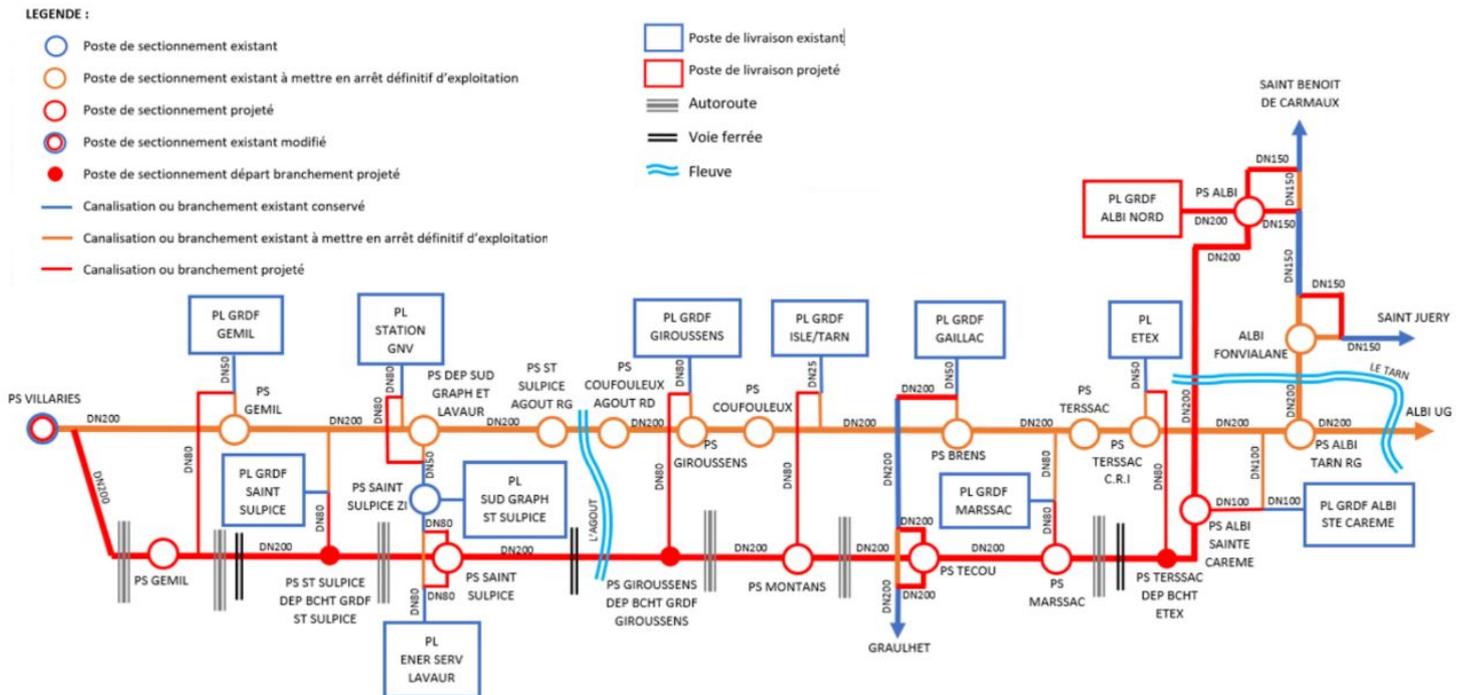
L'antenne DN200 de Gaillac

L'antenne DN150 de G
Bouteiller

L'antenne DN150 de
Carmaux

RÉSUMÉ DU TRACÉ

Le synoptique du projet...



... et quelques caractéristiques

Croisements

Chemin de terre,
route communale, fossé : **137**

Route départementale : **30**

Autoroute : **6**

Voie Ferrée : **4**

Cours d'eau : **45**
(dont Agout et Tarn)

Points spéciaux

FD : **44**

FHD : **8**

Micro tunnelier : **1**

Souilles : **39**

Fossés : **72**

Traversées ciel ouvert : **38**

Occupation

Bois : **1130 m**

Cultures : **62000 m**

Vignes : **450 m**

Zone rocheuse

3500m

Zone réglementaire

ZNIEFF : **485 m**

EBC : **373 m**

Parallélisme proche DN200 existant

9500 m

FINALITÉ ET ENJEUX DU PROJET

1 finalité

Continuer à garantir la sécurité et la fiabilité de l'antenne qui alimente en gaz votre territoire

avec

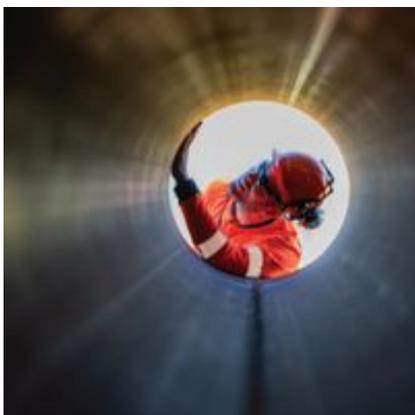
14 distributions publiques

7 industriels



POSTE DE LIVRAISON GRDF L'ISLE-SUR-TARN - © TERÉGA

3 opportunités



mettre la canalisation aux normes actuelles

en respectant les nouvelles techniques de pose permettant de :

- supprimer la pose de coudes forgés pouvant empêcher les inspections réglementaires
- supprimer les sous-profondeurs existantes
- modifier la technique de pose du revêtement



modifier son tracé

en l'adaptant aux évolutions du territoire



accompagner la transition énergétique

en maintenant l'approvisionnement de la station GNV (St Sulpice) et favoriser l'implantation de nouveaux sites

en favorisant le raccordement d'unités de Biométhane comme Trifyl ou Capvert

LA CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

Au premier trimestre 2022, Teréga a tenu à organiser une **concertation préalable du public** sur le projet REVA afin d'engager au plus tôt les discussions avec les acteurs locaux dans l'objectif de **concevoir un projet utile et adapté au territoire**.

Les moyens de contributions déployés

3

moyens dématérialisés

- 1 registre numérique
- 1 adresse postale
- 1 adresse mail

3

réunions publiques

- Paulhac
- Técou
- Saint-Sulpice-la-Pointe

2

rencontres thématiques

- Albi (« gaz et innovation »)
- Parisot (« gaz et agriculture »)

Synthèse de la concertation

52

contributions

émanant de

31

contributeurs



Les expressions du public ont porté sur différents thèmes pouvant être regroupés en 3 grandes catégories :

- **le projet** en lui-même : ses caractéristiques techniques, son emplacement (couloir/tracé), le devenir de l'ancienne canalisation,
- **ses effets** potentiels : sur l'agriculture, sur l'environnement, sur l'aménagement du territoire, pour les propriétaires et les exploitants...
- **la concertation**

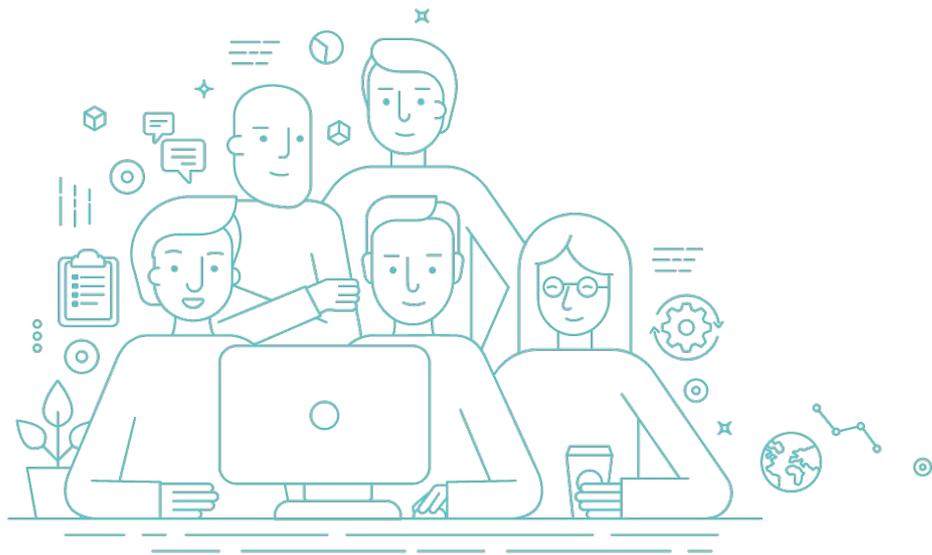
Le replay des réunions et rencontres organisées ainsi que le bilan de la concertation préalable du public sont disponibles sur le site internet :

<https://www.terega.fr/projet/renouvellement-villaries-albi-reva/>

PARTIE 1

LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE

LE DOSSIER SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE



1.1

RÈGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET

Le projet REVA est soumis à diverses procédures réglementaires en vue d'obtenir les autorisations préalables nécessaires à la réalisation des travaux et l'exploitation des nouvelles canalisations de transport de gaz naturel.

CONSTRUCTION/EXPLOITATION DE CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL

Conformément au Chapitre V du Titre V du Livre V du Code de l'environnement (Art. R555-2 à R555-36) relatif aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques, le projet REVA est soumis à **autorisation inter-préfectorale de construire et d'exploiter**,

Le dossier de demande d'autorisation de construire et d'exploiter contient notamment :

- **une étude de dangers**, conformément à l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 modifié portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé.
- **une étude d'impact (étude environnementale)**, en application de l'article R.122-2 du code de l'environnement. Cette étude d'impact intègre notamment la **notice d'incidences sur les sites NATURA 2000** et la demande d'autorisation au titre de la **Loi sur l'eau**.

ENQUÊTE PARCELLAIRE

Une enquête parcellaire est nécessaire sur les communes concernées par les nouveaux ouvrages en vue de l'obtention d'un arrêté de cessibilité listant les parcelles qui devront être frappées des servitudes administratives.

Cette enquête parcellaire est menée conformément à l'article R131-11 et suivants du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

L'exploitation des ouvrages projetés a pour finalité la sécurisation des approvisionnements régionaux en gaz naturel pour les consommateurs et le maintien de l'alimentation des distributions publiques via les postes de livraisons de GRDF. Elle contribue donc à l'approvisionnement énergétique régional. En conséquence et en application de l'alinéa I de l'article L. 555-25 du Code de l'environnement, **les travaux font l'objet d'une demande de déclaration d'utilité publique (DUP)**.

MISE EN COMPATIBILITÉ DE DOCUMENTS D'URBANISME

Le projet est incompatible avec les prescriptions de 3 PLU. Ainsi, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 123-14, L. 123-14-2 et R. 123-23-1 du Code de l'urbanisme, il est demandé la mise en compatibilité du PLU des communes de Bazus (31), Buzet-sur-Tarn (31) et Saint-Sulpice-la-Pointe (81).

AUTRES PROCÉDURES (non soumises à l'enquête publique)

En parallèle des procédures listées, le projet fait l'objet d'une demande d'autorisation de **défrichement**, de **dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées** et d'un **diagnostic archéologique anticipé**.

1.2 DOSSIER SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique unique comporte les pièces ou éléments exigés au titre de chacune des enquêtes initialement requises, et un résumé non technique du projet.

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

La **pièce 2** du présent dossier de demande d'autorisation constitue le résumé non technique du projet.

PIÈCES RELATIVES À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE ET D'EXPLOITER UNE CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL

Le contenu du dossier de demande d'autorisation de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz naturel est déterminé par les articles R. 555-8 et 9 du Code de l'environnement :

- **Pièce 1** : Identification du pétitionnaire ;
- **Pièce 2** : Résumé non technique de l'ensemble des pièces ;
- **Pièce 3** : Caractéristiques techniques / économiques de l'ouvrage ;
- **Pièce 4** : Largeur des bandes de servitudes ;
- **Pièce 5** : Étude de dangers ;
- **Pièce 6** : Étude environnementale ;
- **Pièce 7** : Informations relatives à la DUP – Intérêt général du projet ;
- **Pièce 8** : Enquête publique – Insertion dans la procédure – Informations juridiques et administratives.

PIÈCE RELATIVE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

En application des articles R555-32 du Code de l'environnement et R112-4 du Code de l'expropriation, les informations relatives à la déclaration d'utilité publique (DUP) constituent la **pièce 7** du dossier.

PIÈCES RELATIVES À LA DEMANDE DE MISE EN COMPATIBILITÉ DES PLU

Le projet fait l'objet de 3 pièces dans le cadre de la demande de mise en compatibilité de plan local d'urbanisme (PLU) :

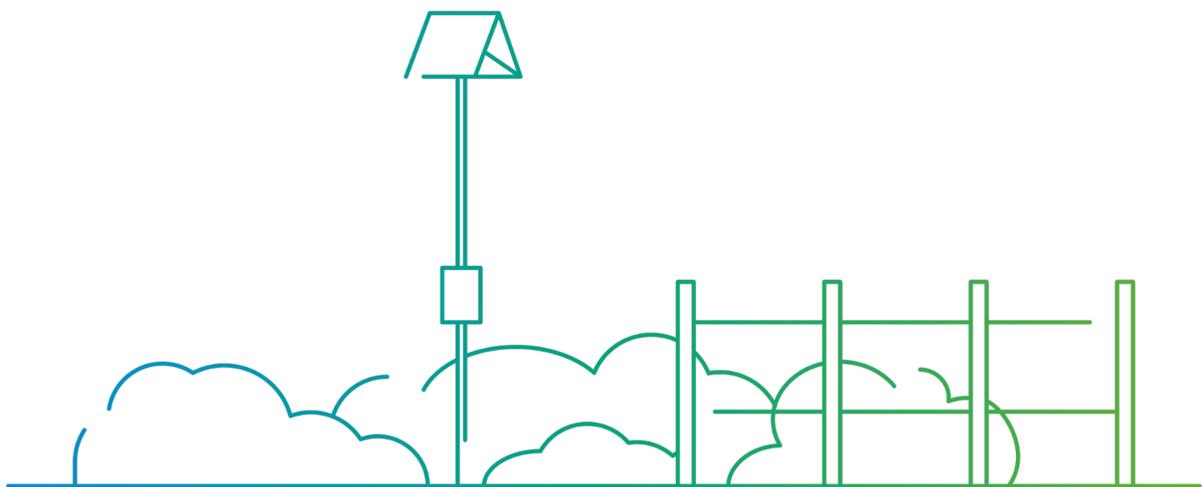
- **Dossier de demande de mise en compatibilité du PLU de Bazus (31),**
- **Dossier de demande de mise en compatibilité du PLU de Buzet-sur-Tarn (31),**
- **Dossier de demande de mise en compatibilité du PLU de Saint-Sulpice-la-Pointe (81).**

PIÈCE RELATIVE À L'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Dans le cadre d'un recours à un arrêté de cessibilité, le **dossier d'enquête parcellaire** contenant les éléments exigés à l'article R131-3 du Code de l'expropriation est joint au dossier d'enquête.

RENOUVELER

LE RÉSEAUX : OÙ, QUAND, COMMENT ?



2.1 COMMENT LE TRACÉ A-T-IL ÉTÉ IDENTIFIÉ ?

Pour déterminer le cheminement le plus adapté pour une nouvelle canalisation, Teréga a procédé par étapes successives. Les premières études réalisées ont permis **d'identifier les grands enjeux du territoire - sociétaux** (urbanisation, zones d'activités...), **environnementaux** (zones humides, boisements...) **et techniques** (carrières, ...) – afin de s'en éloigner. Cette logique d'évitement a conduit à **délimiter le tracé** du projet soumis aujourd'hui à l'enquête publique.

L'OBJECTIF : IDENTIFIER LES ENJEUX D'AUJOURD'HUI...

Lors de ces études Teréga a pu recenser les enjeux à prendre en compte dans la définition de son projet qu'ils soient :

- **« sociétaux »**, comme la présence de secteurs urbanisés, de lieux d'accueil du public (écoles, salles des fêtes...), de zones économiques ou commerciales...
- **« environnementaux »**, à l'image des zones à forts enjeux écologiques pouvant abriter des espèces protégées et des espaces boisés.
- **« patrimoniaux »** notamment en ce qui concerne le patrimoine archéologique,
- **« techniques »** qui peuvent être liés soit au relief et à la nature des sols, soit à la présence d'autres activités et infrastructures (voie ferrée, autoroute, carrières...).



... ET LES OPPORTUNITÉS DE DEMAIN

Ces études ont non seulement permis d'intégrer les projets d'aménagements en cours, mais aussi ceux à venir. En effet, une canalisation de gaz est construite pour une durée d'au moins 50 ans. Teréga s'efforce donc **d'anticiper les évolutions possibles du territoire** (secteurs à urbaniser, zones d'activités en projet...) ainsi que les **opportunités associées au renouvellement de son réseau**. Ces dernières peuvent être liées notamment :

- Au **développement de productions de biométhane...** qui pourraient injecter leur gaz dans la future canalisation,
- À l'**installation (ou au développement) d'entreprises fortement consommatrices de gaz** (clients industriels)... qui pourraient être desservies directement via le futur réseau gazier de Teréga,
- À la **création de nouvelles distributions publiques de gaz** dans les communes ... qui devront être alimentées là aussi via le nouveau réseau.

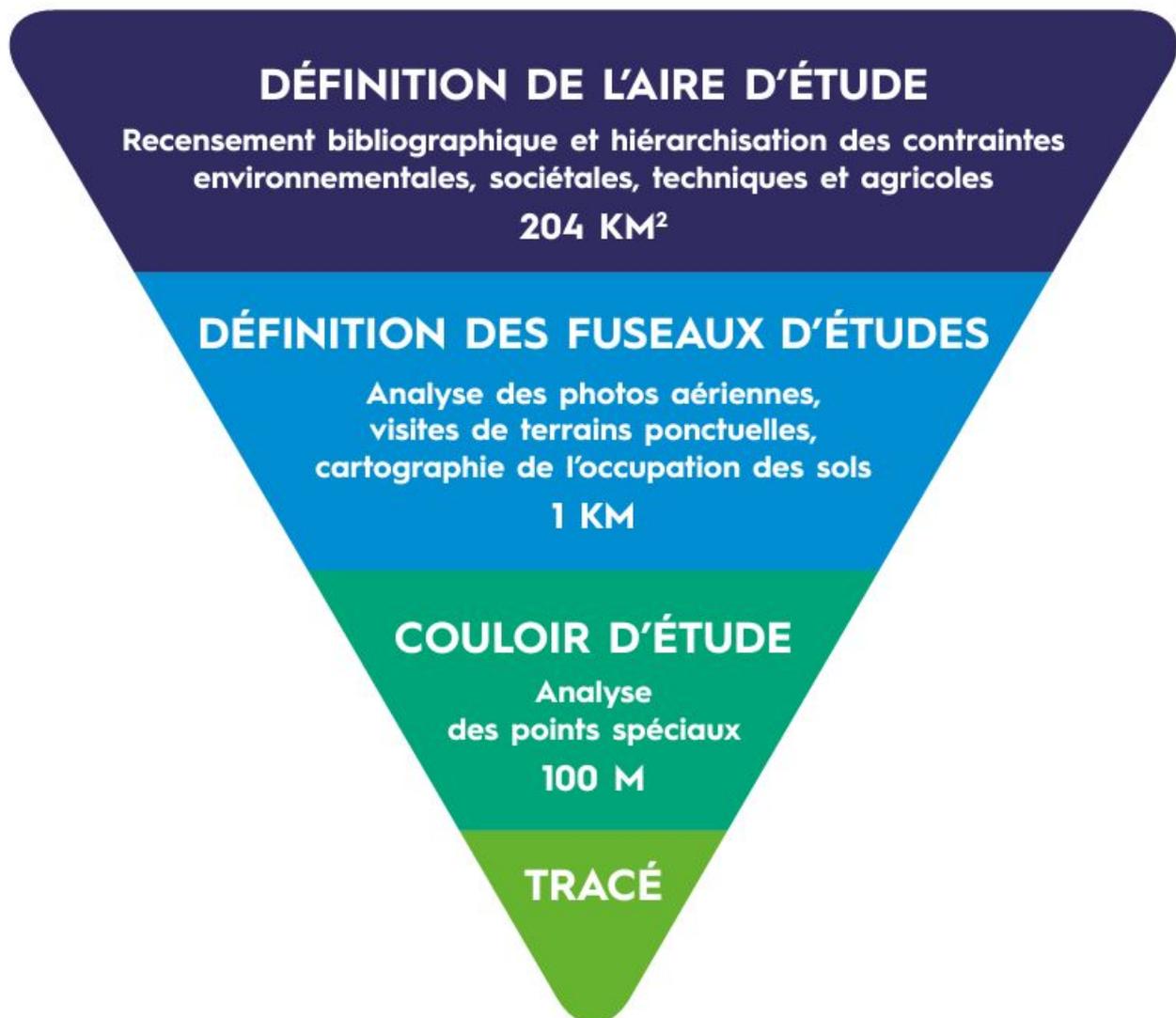
UNE MÉTHODOLOGIE DITE EN « ENTONNOIR »

ÉVITER LES PRINCIPAUX ENJEUX

Afin de disposer d'un réseau toujours plus sûr, efficace et intégré dans son environnement, Teréga applique dans la définition de ses projets une méthodologie largement éprouvée : celle de **l'entonnoir**. En partant d'une aire d'étude initiale, on identifie les territoires qui concentrent les plus forts enjeux (sociétaux, environnementaux, techniques).

On délimite alors un fuseau d'un kilomètre de large permettant d'éviter ces enjeux. Enfin, on détermine à l'intérieur de ce fuseau le couloir de 100 mètres qui permet de s'écarter des sensibilités identifiées. C'est à l'intérieur de ce couloir que **le tracé définitif de l'ouvrage** a été recherché.

SCHÉMA DE LA MÉTHODOLOGIE EN ENTONNOIR



LA PREMIÈRE « BRIQUE » DE LA DÉMARCHE ERC

Cette méthode, consistant à s'écarter des enjeux, est aussi la première étape de la démarche « **Éviter – Réduire – Compenser** » (ou ERC) définie par le Ministère de l'Environnement en 1976 et qui s'impose désormais à tous les projets d'infrastructures.

Quels sont ses grands principes ?

- 1 La priorité est systématiquement donnée à **l'évitement des secteurs à enjeux** (exemples : modification de tracé, passage en sous-oeuvre etc.).
- 2 Quand l'évitement n'a pas été possible, le maître d'ouvrage (ici Teréga) définit - avec l'appui de bureaux d'études spécialisés - **les moyens de réduction des effets potentiels du projet sur son environnement**.

- 3 Enfin, lorsque toutes les précautions prises ne suffisent pas à atteindre un niveau de préservation de l'environnement satisfaisant, **des mesures de compensation sont mises en œuvre par TERÉGA sur des espaces dont il devra assurer la gestion à long terme (25 à 30 ans)**. L'objectif est **d'améliorer ou de recréer des milieux naturels protégés en rapport avec les espèces impactées par le projet**.



UN RECENSEMENT PRÉCIS DES ENJEUX AU SEIN DE L'AIRE D'ÉTUDE

La stratégie de Teréga : suivre les infrastructures existantes

Afin de limiter les effets sur les territoires traversés, la stratégie privilégiée par Teréga consistait à inscrire son projet au sein de la **plaine du Tarn, dans le corridor des infrastructures existantes : autoroute A68 et canalisation gazière**. Tout en recherchant les cheminements les plus courts possible pour réduire au maximum le linéaire de canalisations à construire. C'est cette volonté qui a guidé la délimitation de l'aire d'étude initiale. L'évolution du contexte urbain depuis les années 70, les enjeux environnementaux, ainsi que la nécessité de reprendre certains branchements (postes de livraison GRDF...) ont cependant conduit à envisager des **écarts plus ou moins importants vis-à-vis de ce corridor principal et industriel**.

2.2

QUELLES SONT LES CONSIDÉRATIONS DE TERÉGA SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX ?

D'un point de vue environnemental, le projet permettra la **mise à l'arrêt d'une canalisation construite dans les années 70** alors que l'écologie ne faisait pas encore partie des principales préoccupations des Français et était beaucoup moins présente dans le corpus réglementaire.

Le nouveau tracé **prend en compte ces**

enjeux en s'éloignant du tracé du réseau existant dans des secteurs sensibles, comme la zone humide située entre Buzet-sur-Tarn et Saint-Sulpice-la-Pointe.

Après son arrêt d'exploitation, la canalisation ne sera pas extraite du sous-sol afin d'éviter de perturber les milieux naturels qui se trouvent au-dessus.



© TERÉGA

UNE PRISE EN COMPTE À TOUTES LES ÉTAPES DU PROJET

Le réseau gazier étant enterré, ses principales incidences sur la faune, la flore, les cours d'eau... sont liées à la phase de construction des ouvrages.

La prise en compte de l'environnement est permanente à tous les stades de la vie des projets de Teréga :

- **Dès la phase de conception** : la démarche « **Éviter-Réduire-Compenser** » est appliquée en donnant systématiquement la priorité à l'**évitement des secteurs d'enjeux environnementaux**. Les études sont réalisées par des bureaux d'études spécialisés. Elles s'étendent sur un cycle biologique complet (4 saisons). Leurs enseignements sont intégrés à l'évaluation environnementale et servent de base à l'identification de mesures de réduction

et de compensation des effets qui n'ont pu être évités ;

- **En amont des travaux** : les appels d'offres passés par Teréga pour sélectionner les entreprises de pose intègrent des **clauses environnementales très strictes** ;

- **Durant le chantier** : un suivi permanent est assuré par un écologue. Le phasage des travaux est adapté aux enjeux environnementaux pour tenir compte de la **période de reproduction des espèces animales**. Teréga met également en œuvre des techniques adaptées pour la **traversée des zones les plus sensibles** (cours d'eau et zones humides) qui minimisent leurs effets (usage de plats-bords, délimitation des emprises de chantier...).

- **Durant le chantier** : un suivi permanent est assuré par un écologue. Le phasage des travaux est adapté aux enjeux environnementaux pour tenir compte de la **période de reproduction des espèces animales**. Teréga met également en œuvre des techniques adaptées pour la **traversée des zones les plus sensibles** (cours d'eau et zones humides) qui minimisent leurs effets (usage de plats-bords, délimitation des emprises de chantier...).

- **Au terme de la construction du gazoduc et en phase d'exploitation** : TERÉGA adapte ses modalités d'entretien de la bande de servitude en intervenant aux **périodes de moindre impact dans le cycle biologique des espèces et favorisant l'entretien mécanique et limitant l'usage des phytosanitaires au strict minimum**.

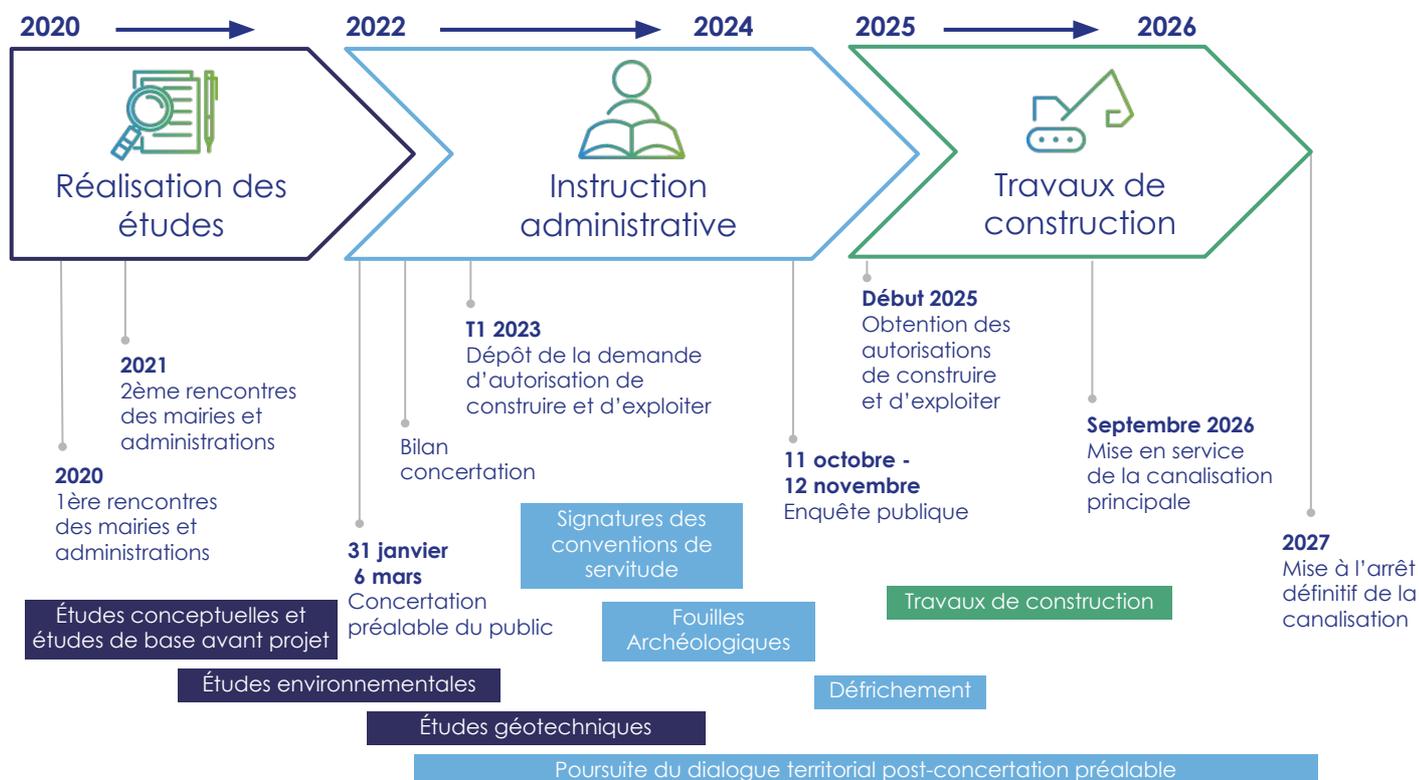
Dans certains cas, des suivis de zones humides et milieux protégés qui n'ont pu être évités par la canalisation sont également réalisés.

Grâce à cette démarche globale de protection de la biodiversité, Teréga s'est vu décerner le label « **Stratégie Nationale de la Biodiversité** » par le Ministère de l'Environnement dès 2014.



2.3 QUAND LE PROJET SERA-T-IL RÉALISÉ ?

La mise en service de la nouvelle canalisation interviendrait au plus tôt en **2026**.



L'information et la consultation du public et des parties prenantes tout au long du projet

Le **dialogue territorial** est une composante essentielle des projets de Teréga. Il ne se limite pas à la phase de concertation préalable, mais s'étend en amont et en aval de celle-ci. Ainsi, les représentants des territoires traversés sont régulièrement informés et associés à l'avancée des études. Une **consultation administrative** (notamment auprès des collectivités territoriales) et une enquête publique sont organisées en amont de la délivrance de l'autorisation de construire et d'exploiter. Pendant la durée de l'enquête (1 mois) le public peut faire part de ses appréciations, suggestions et propositions au commissaire enquêteur qui rédige ensuite un avis consultatif. Enfin, **les échanges avec les communes, les propriétaires et les exploitants se poursuivent dans le cadre de la préparation puis de la réalisation des travaux de construction et jusqu'à la remise en état des terrains.**

2.4 QUELLES EN SERONT SES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES ?

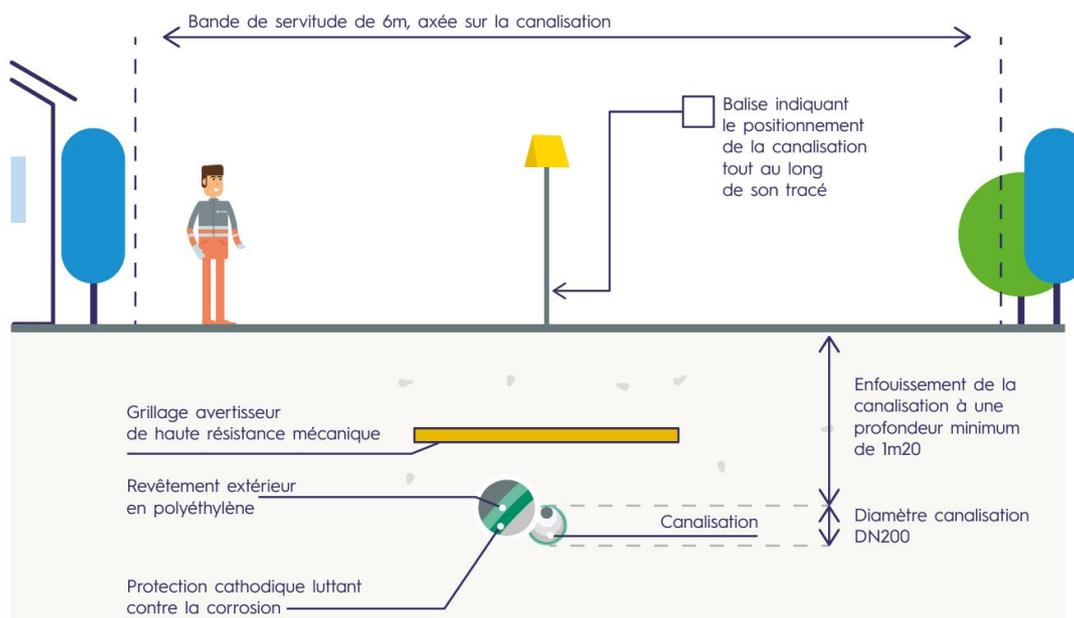
Le projet proposé comprend la construction de 72 km de canalisations nouvelles, ainsi que de plusieurs ouvrages associés (postes de sectionnement, postes de livraison...) pour un investissement total d'environ 88 M€.

UNE CANALISATION D'ENVIRON 72 KM DE LONGUEUR ET DE 20 CM DE DIAMÈTRE

La canalisation à créer s'étendra sur environ 68 km entre Villariès et Albi. Elle aura un diamètre intérieur de 20 cm. Elle sera fabriquée en acier d'une épaisseur comprise entre 6,3 mm et 7,6 mm (sachant que l'épaisseur varie selon le contexte de pose pour garantir une sécurité maximale). Elle sera **protégée de la corrosion par un revêtement en polyéthylène** (ou polypropylène en de rares endroits) **ainsi que par un courant électrique** (protection cathodique intérieure).

Le gaz y circulera à une **pression maximale de 66.2 bars soit une vitesse d'une dizaine de kilomètres par heure environ**. L'ouvrage sera **enterré à 1,20 m de profondeur minimum**. À 40 cm au-dessus de la partie haute de la canalisation, un **grillage avertisseur de couleur jaune sera déroulé**. **Des balises seront également installées de façon à permettre son repérage**. Une **convention de servitude sera établie avec les propriétaires des terrains concernés par le passage de la canalisation afin de permettre à Teréga d'y accéder**. La bande de servitude aura une largeur totale de 6 mètres (3 mètres de part et d'autre de l'ouvrage enterré).

VUE SCHÉMATIQUE EN COUPE DE LA CANALISATION UNE FOIS LES TRAVAUX ACHEVÉS





DES POSTES DE SECTIONNEMENT TOUS LES 10 À 20 KM

7 postes dits « de sectionnement » seraient positionnés le long de l'ouvrage. Ils seraient distants de 10 à 20 km. Leur rôle est le même que celui d'un « robinet » : ils permettent de couper le gaz afin **d'isoler certains tronçons de la canalisation pour y effectuer, par exemple, des opérations de maintenance.** Ces installations de surface entièrement grillagées ont une emprise pouvant aller de 1 000 à 2 500 m² en fonction de leur configuration et des équipements qui s'y trouvent. La plus importante d'entre elles se situerait à Téco

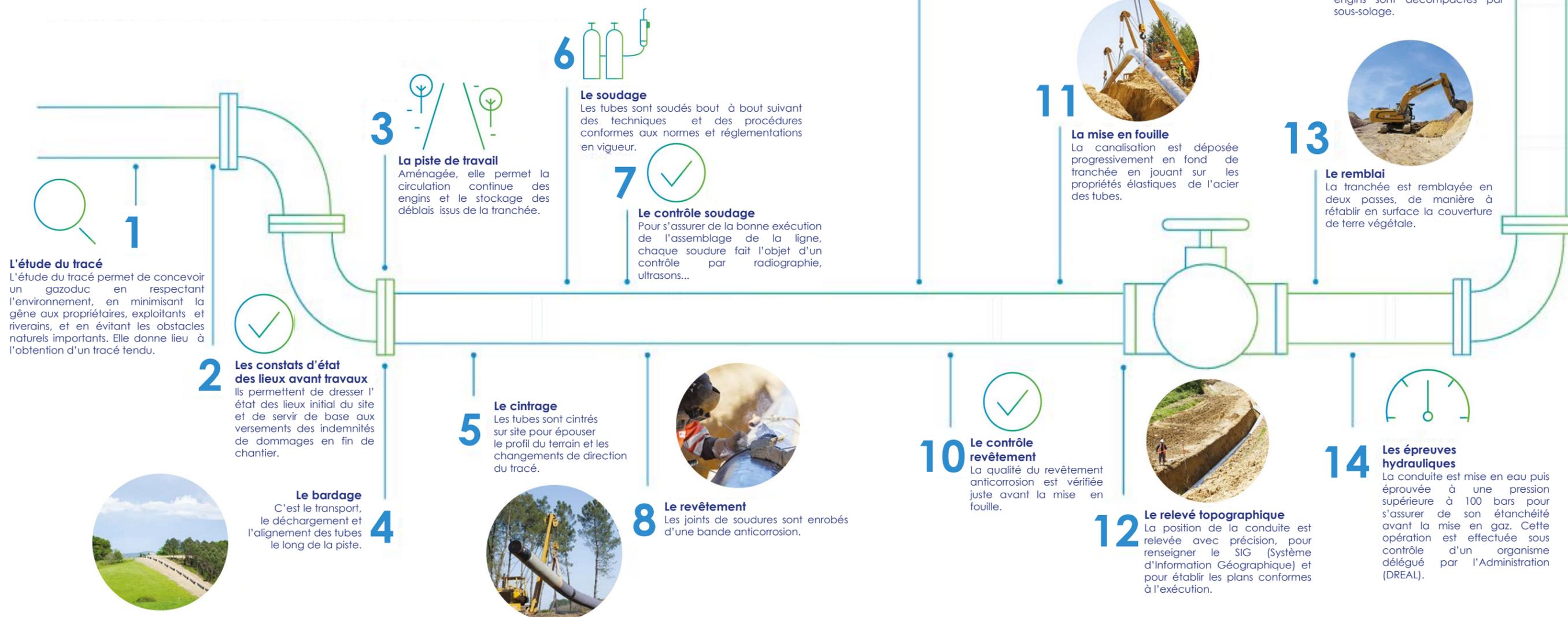
et aurait pour fonction de **permettre les inspections décennales de la canalisation** (par passage d'un racleur instrumenté) entre Villariès et Téco d'une part et entre Téco et Albi Nord d'autre part.

À NOTER : contrairement aux parcelles traversées par la canalisation qui feraient l'objet de conventions de servitude, Teréga se porterait acquéreur des terrains sur lesquels seraient situés les postes de sectionnement.

2.5 COMMENT SE DÉROULERAIENT LES TRAVAUX ?

Le chantier du projet se déroulerait en 2 étapes : la première consistant à construire la nouvelle canalisation (durée : 18 à 24 mois), la seconde à mettre à l'arrêt l'ancien ouvrage (6 mois).

Les principales étapes de pose de la nouvelle canalisation sont présentées dans le schéma. Il faut savoir que le chantier avance tel « un cirque ». **Une même parcelle n'est pas immobilisée en continu durant les 18 à 24 mois des travaux. Le phasage des travaux est également adapté pour tenir compte des enjeux environnementaux rencontrés.** Par exemple, lorsqu'un déboisement est nécessaire, ce dernier est **privilegié à l'automne/hiver en vue de minimiser l'impact sur les espèces.** En ce qui concerne le projet Villariès-Albi, la piste de travail, nécessaire à la réalisation des travaux de pose de la canalisation, aurait une largeur totale de 14 mètres.



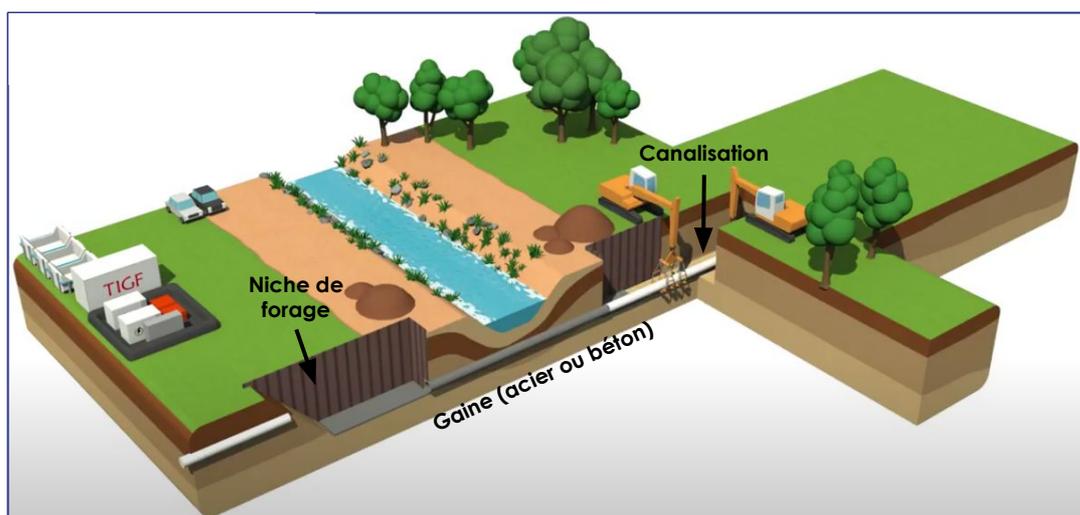
ÉTAPE DE POSE D'UN GAZODUC

Focus sur les franchissements des infrastructures de transport et cours d'eau

Le tracé présenté à l'enquête mentionne le franchissement à plusieurs reprises de la voie ferrée Toulouse-Albi, de l'autoroute A68 et de diverses routes départementales (RD964, RD15, RD30...). Pour éviter d'interrompre la circulation, Teréga prévoit de réaliser des forages dans le sous-sol (forages droits et forages dirigés). Les techniques du forage dirigé et du microtunnelier seraient également utilisés pour le franchissement des principaux cours d'eau (respectivement Agout et Tarn), car ils permettent de passer en dessous de leurs lits, minimisant ainsi les effets sur l'environnement.

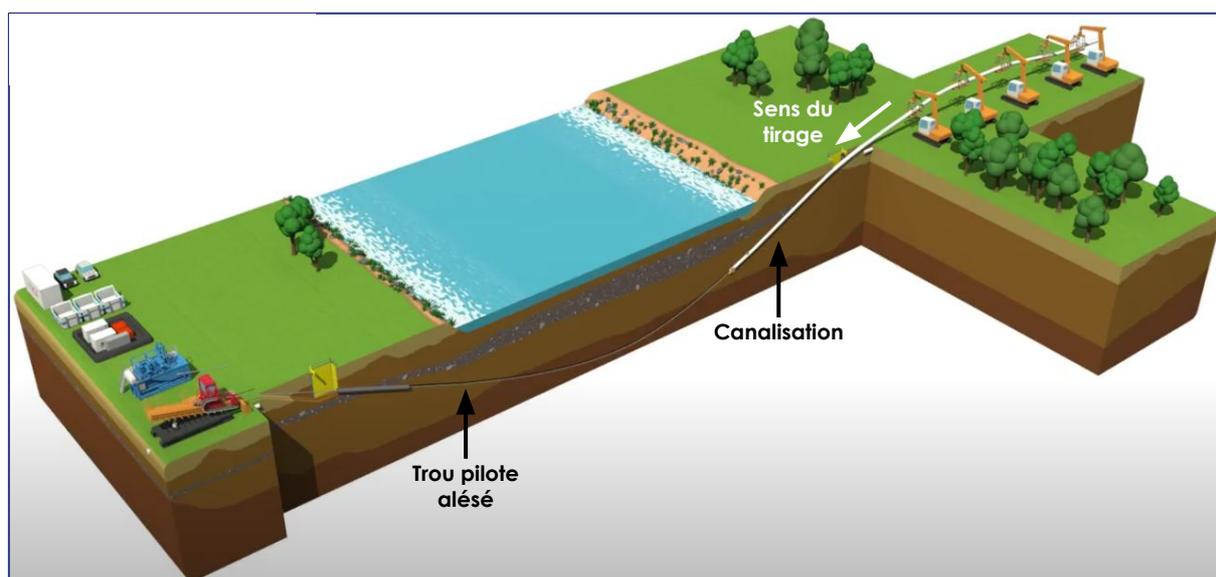
PASSAGE EN SOUS-OEUVRE

LE FORAGE DROIT

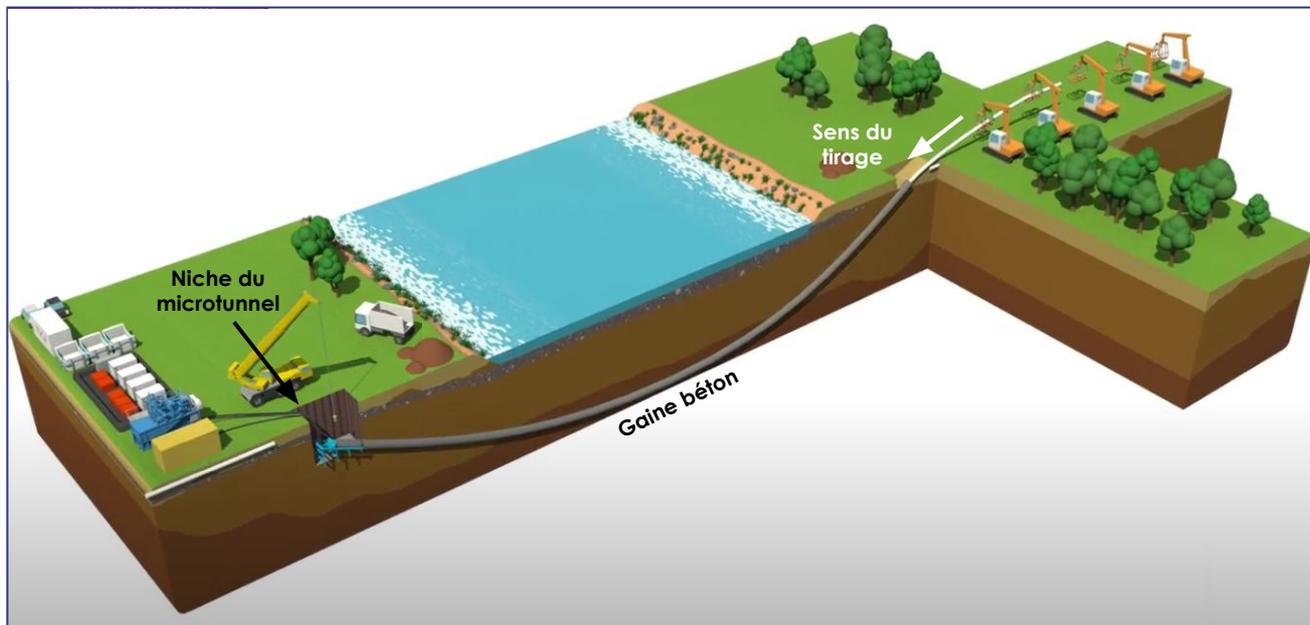


PASSAGE EN SOUS-OEUVRE

LE FORAGE HORIZONTAL DIRIGÉ



PASSAGE EN SOUS-OEUVRE LE MICROTUNNEL



S O M M A I R E

des pièces constituant le dossier soumis à enquête publique

Notice de présentation

Notice de présentation : Descriptif

ANNEXE 1 - Carte générale du tracé - DN 200

ANNEXE 2 - Cartes générales du tracé - Branchements

Autorisation de construire/exploiter - Déclaration d'utilité publique

PIÈCE 0 - Lettre de demande et bordereau des pièces

PIÈCE 1 - Identification du pétitionnaire - Capacités techniques, économiques et financières de Teréga

PIÈCE 2 - Résumé non technique de l'ensemble des pièces

PIÈCE 3 - Caractéristiques techniques et économiques de l'ouvrage

PIÈCE 4 - Largeur des bandes de servitude

PIÈCE 5 - Etude de dangers

PIÈCE 6 - Etude environnementale

PIÈCE 7 - Information relative à la DUP

PIÈCE 8 - Enquête publique - Insertion dans la procédure - Informations administratives et juridiques

Mise en compatibilité PLU

Demande de mise en compatibilité du PLU de Buzet-sur-Tarn

Demande de mise en compatibilité du PLU de Bazus

Demande de mise en compatibilité du PLU de Saint-Sulpice-la-Pointe

Enquête parcellaire

Dossier d'enquête parcellaire

PRÉSENTATION RÉSUMÉE

des pièces constituant le DACE

PIÈCE 0 - Lettre de demande et bordereau des pièces

Objet de la pièce :

Présenter une copie de la lettre de demande et le détail de l'ensemble des éléments présents dans chacune des pièces du dossier.

PIÈCE 1 - Identification du pétitionnaire - Capacités techniques, économiques et financières de Teréga

Objet de la pièce :

Présenter l'entreprise Teréga et démontrer qu'elle dispose des ressources suffisantes (humaines, techniques et financières) pour mener à bien le projet et assurer son exploitation.

PIÈCE 2 - Résumé non technique de l'ensemble des pièces

Objet de la pièce :

Présenter un résumé simplifié et accessible du projet et de ses impacts rédigé de manière compréhensible pour un public non spécialisé.

PIÈCE 3 - Caractéristiques techniques et économiques de l'ouvrage

Objet de la pièce :

Présenter en détail les aspects techniques et économiques du projet couvrant les spécificités de sa construction, de son exploitation, ainsi que ses coûts et retombées économiques.

PIÈCE 4 - Largeur des bandes de servitude

Objet de la pièce :

Présenter en détail les aspects relatifs aux servitudes, c'est-à-dire les restrictions d'utilisation des terrains environnants nécessaires à la construction et à l'exploitation de l'ouvrage.

PIÈCE 5 - Etude de dangers

Objet de la pièce :

Présenter l'analyse des risques que pourrait présenter l'ouvrage pendant sa construction, son exploitation ou en cas de dysfonctionnement. Cette étude permet d'identifier les dangers potentiels et de proposer des mesures pour réduire ou maîtriser les risques.

PIÈCE 6 - Etude environnementale

Objet de la pièce :

Présenter l'analyse approfondie de l'impact du projet sur l'environnement. Elle vise à identifier, évaluer et proposer des mesures pour minimiser les éventuels effets défavorables du projet sur les écosystèmes et les populations locales.

PIÈCE 7 - Information relative à la DUP

Objet de la pièce :

Présenter les informations relative à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

C'est une procédure administrative visant à reconnaître l'intérêt général d'un projet.

PIÈCE 8 - Enquête publique - Insertion dans la procédure - Informations administratives et juridiques

Objet de la pièce :

Garantir la transparence et s'assurer de la participation du public dans la prise de décision concernant le projet. Elle encadre le bon déroulement de la procédure



40 avenue de l'Europe • CS 20522 • 64010 Pau Cedex
Tél. +33 (0)5 59 13 34 00 •  @Teregacontact • www.terega.fr